



Quoi d'neuf au Quiou ?



Groupement
des communes
aux noms burlesques



La lettre n° 15—Avril 2020

Le mot de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens,

La France, comme de nombreux pays du monde, est touchée par une pandémie qui nous oblige à rester confinés. Je comprends le sacrifice que cela comporte quand on demande à beaucoup d'entre-vous de rester chez eux. Je pense aux personnes seules et âgées qui ne peuvent plus avoir la visite de leurs proches, enfants, amis ou voisins.

Mais il me semble important que nous respections scrupuleusement les recommandations demandées par le gouvernement. Il nous appartient de nous protéger contre ce COVID 19, virus qui exerce des ravages avec une mortalité très importante, touchant aussi bien des jeunes gens que des personnes plus âgées.

Je suis allé voir quelques-uns d'entre-vous et cela à distance, plus particulièrement nos aînés, et comme je l'ai précisé, je reste avec le conseil municipal et les membres du CCAS à votre écoute dans ces moments difficiles.

Cette période de confinement n'a pas empêché de nombreuses incivilités, rayures de voitures dans la rue et même au domicile de certains de nos concitoyens. Je trouve ces gestes pitoyables et désastreux. C'est pourquoi j'ai invité les personnes concernées à se rapprocher de la gendarmerie nationale pour que ces actes puissent être sanctionnés. Nous ne devons pas céder à la peur ou même à l'intimidation dans la période que nous traversons. Ne devrions-nous pas rester plus que solidaires et attentifs aux autres ?

Durant le confinement, nous avons souhaité continuer le portage des colis alimentaires pour celles et ceux qui en ont besoin, et j'appelle les personnes isolées ou en difficulté à ne pas hésiter à nous consulter. Au Quiou, nous avons beaucoup de chance d'avoir des commerçants dont une épicerie. Cette dernière peut vous proposer des produits de première nécessité, ainsi que des paniers de légumes.

En cette période compliquée, il nous appartient de soutenir nos commerçants et nos producteurs. Je profite de ces quelques lignes pour remercier Madame Rolland « Mimi » qui apporte quotidiennement un service à tous, un service au public. Mais je n'oublie pas non plus nos autres entrepreneurs, la crêperie, notre salon de coiffure, gîtes ou chambres d'hôtes, nos producteurs locaux (ferme de la salamandre et C'est pourquoi je vous invite à conserver l'esprit de solidarité qui nous caractérise et je sais que vous êtes attachés à nos commerces de proximité !

La mairie, quant à elle, sera ouverte les vendredis. Si vous avez des demandes précises, vous pouvez contacter la secrétaire de mairie par téléphone au 02.96.83.46.16, qui répondra dans la limite du possible à vos interrogations.

Je profite de ces quelques lignes pour vous remercier de votre participation aux élections municipales, près de 80% de QUIOUSIENS se sont déplacés malgré la pandémie.

Une nouvelle fois, j'ai été honoré de la confiance que vous avez exprimée envers la liste que je conduisais, une nouvelle équipe enthousiaste qui sera bientôt à votre service lorsque l'Etat aura convenu, après le confinement, d'une date pour installer le nouveau conseil municipal.

En raison de la pandémie, nous ne pouvons distribuer ce courrier dans les boîtes aux lettres, c'est pourquoi ce courrier sera disponible à « **la belle époque** » et je demanderai à la presse, que je remercie d'ores et déjà, de bien vouloir retranscrire cette lettre afin que chacune et chacun puissent être au courant des informations de **notre agglomération et des services de l'état** qui sont jointes à cet envoi. Je vous rappelle qu'en cas d'urgence vous pouvez me contacter sur mon numéro de portable inscrit sur la porte de la mairie.

Je vous souhaite en cette période de confinement beaucoup de courage, de sérénité et de volonté. Respectons le confinement, prenons soin de nous, de nos proches, de notre voisinage, ainsi nous montrerons une fois de plus que nous sommes une grande communauté proche les uns des autres et solidaire.



Le Maire, Arnaud CARRE



Eaux de Dinan—Eau potable

Pour toute question ou démarche particulière sur le service des eaux, vous pouvez appeler la plateforme de gestion clientèle au 09 69 32 95 10.

Enfance—petite enfance : aux côtés des personnels soignants

Dinan Agglomération propose un mode de garde (crèche ou ALSH) pour les enfants des professionnels soignants âgés de 3 mois à 11 ans. Afin de répondre précisément aux besoins des familles, les personnes concernées sont invitées à contacter le 02 96 87 52 86 (enfants de 3 mois à 4 ans) ou le 02 96 41 27 17 (enfants de 4 à 11 ans) ou par mail à l'adresse : contact@dinan-agglomeration.fr

Communication nationale

Site d'information national :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

N°VERT national : 0 800 130 000

Pour les français à l'étranger

Site France Diplomatie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Par téléphone : +33 (0)1 53 59 11 10 - Numéro d'urgence accessible 7j/7 et 24h/24

Par messagerie : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr

Pour les entreprises (activité partielle)

DIRECCTE

Site internet : <http://bretagne.direccte.gouv.fr/Coronavirus-accompagnement-des-entreprises>

Par téléphone : 02.96.62.71.53 de 8H30 à 11h30 et au 02.96.62.65.48 de 13h30 à 16h30

Par messagerie : bretag-ut22.muteco@direccte.gouv.fr

Chambre de commerce et d'industrie

Par téléphone : 02 96 78 62 00

Chambre de métiers et de l'artisanat

Par téléphone :

- Secteur de Lannion : 07 86 93 92 10
- Secteur de Saint-Brieuc : 06 48 66 51 89
- Secteur de Dinan : 06 80 98 59 31
- Secteur de Loudéac : 06 37 17 13 95

Par messagerie : cm.22@cma22.fr

Chambre d'agriculture

Site internet : www.chambre-agriculture-bretagne.com

Par téléphone : 0 801 902 369

Dispositifs d'information à votre disposition

Préfecture des Côtes-d'Armor

Site internet : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/>

Par téléphone : 02 96 62 44 22

Par messagerie : pref-covid19@cotes-darmor.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/Prefet22>

Facebook : <https://www.facebook.com/Prefet22/>

Rectorat de Rennes

Site internet : <http://www.ac-rennes.fr/>

Cellule d'appel du rectorat dédiée spécifiquement aux personnels de santé :

De 8h à 12h et de 14h à 17h

02 23 21 77 65

02 23 21 77 74

Numéros d'urgence et d'écoute

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Violences sur les enfants

119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>

**Le numéro national d'écoute
et d'orientation reste le 3919.**

Violences conjugales

3919 - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Attention, en cas de danger immédiat contacter le 17.

Personnes vulnérables

Cellule d'écoute de la Croix Rouge : 09 70 28 30 00

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

FACE AU COVID-19, vous vous sentez...
déstabilisé, inquiet, interrogatif,
angoissé, peut-être paniqué,
pour vous et votre entourage ?

FACE AU CONFINEMENT, vous ressentez...
mal être, anxiété, tristesse ?

Des psychologues cliniciennes
échantent avec vous au **02 96 12 12 25**
de 9h00 à 17h00 | 7j/7 | appel anonyme et gratuit

PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
Personnels hospitaliers, de Résidences ou Foyers,
Libéraux ou Intervenant aux domiciles, etc.

PARTICULIERS : Adultes, Enfants, Proches, etc.

FONDATION SON SAUVEUR  POLE DE CARTÉ MENTALE | PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE





Pendant le confinement, droit des femmes et planning familial

A votre écoute :

- Durant le confinement, le **planning familial 22**, espace vie affective, relationnelle et sexuelle 02 96 78 97 05 mf22@wanadoo.fr et les **centres de planification et d'éducation familiale**, gérés par le Conseil départemental 22 et par délégation aux centres hospitaliers, assurent des permanences téléphoniques et accueillent sur rendez-vous si nécessaire avec toutes les précautions de mesures barrières.



Lieu	Téléphone	Mail
Centre Hospitalier DINAN	02 96 85 70 91	cpef@ch-dinan.fr
Maison du Département de GUINGAMP	02 96 40 10 30	CPEFGuingamp@cotesdarmor.fr
Centre Hospitalier PAIMPOL	02 96 20 44 96	centredeplanification.paimpol@orange.fr
LOUDEAC	02 96 25 32 14	centre.planification@ch-centre-bretagne.fr
ROSTRENEC	02 96 29 14 45	Consultation-externe.Rostrenec@ch-centre-bretagne.fr
Centre Hospitalier ST BRIEUC	02 96 01 71 58	sec.cpef@ch-stbrieuc.fr
Centre Hospitalier LANNION	02 96 05 71 55	centre.planification@ch-lannion.fr

Les services de l'Etat sont chargés de s'assurer que le droit des femmes à disposer de leur corps ne soit pas remis en cause, en cette période de pandémie et de confinement, en effectuant des points réguliers avec le personnel soignant et le tissu associatif.

Contact :

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes des Côtes d'Armor
annie.le-houerou@cotes-darmor.gouv.fr - 06 44 23 04 78

Gestion des déchets

Toutes les collectes sont maintenues, des moyens humains sont déployés pour assurer une continuité du service. Néanmoins, le ramassage peut connaître quelques dysfonctionnements. Il est alors demandé aux usagers de signaler par mail contact@dinan-agglomeration.fr les quartiers ou rues qui n'ont pas été collectés. En cas de non collecte, les usagers sont invités à laisser leurs bacs sur l'espace public. Un rattrapage sera fait les jours suivants ou sera reporté au prochain passage.

Pour la sécurité de tous, les déchetteries et plateforme de dépôts de déchets verts sont fermés au public.

En aucun cas les déchets verts, le verre ainsi que les déchets dédiés aux déchetteries ne doivent être placés en sacs dans les ordures ménagères, sinon la collecte du bac pourrait être refusée.

Toutes infos sur gestion des déchets : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Tri-et-gestion-des-dechets-durant-la-periode-de-confinement>

Vous pensez avoir un problème dentaire urgent ? Que faire pendant le confinement ?

2 situations – 4 lieux	Dans les Côtes d'Armor (22)	Dans le Finistère (29)	En Ille-et-Vilaine (35)	Dans le Morbihan (56)
SITUATION A : J'ai un dentiste.	Je n'appelle pas le 15 et je ne me rends pas aux urgences classiques (ou dentaires) d'un hôpital, ni au cabinet dentaire.			
Étape 1 : J'appelle mon chirurgien-dentiste habituel.	Mon dentiste habituel me donne des conseils par téléphone durant sa permanence téléphonique quotidienne et, si besoin, il m'envoie une ordonnance par mail (ou à la pharmacie de mon choix). C'est la régulation de première ligne .			
Étape 2 : Mon praticien habituel ne répond pas.	Si mon praticien ne répond pas, je lui laisse un mail ou un message sur son répondeur et je lui donne un peu de temps pour le consulter. S'il ne répond pas au bout d'un certain temps : je peux appeler la ligne nationale de régulation dentaire (09 705 00 205) pour être orienté.			
ATTENTION / SPÉCIFICITÉS DÉPARTEMENTALES => 	La régulation des urgences est assurée 7 jours / 7 : - du lundi au vendredi, directement par le service de régulation du Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes du 22 (CDO CD 22) ; - le weekend, en passant par le SAMU-Centre 15 , je suis invité à laisser mes coordonnées qui seront transmises au service de régulation du 22, qui me rappelle.	La régulation des urgences est assurée 7 jours / 7 par le service de régulation du Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes du 29 (CDO CD 29).	La régulation des urgences est assurée 7 jours / 7 par le service de régulation du Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes du 35 (CDO CD 35). Seulement si mon dentiste habituel n'est pas joignable au bout de 24h , pour un besoin qui me semble urgent, je peux envoyer un mail à urgence.cdo35@gmail.com Sinon, je peux contacter le service de régulation 7 jours / 7 de 8h00 à 18h00.	La régulation des urgences est assurée 7 jours / 7, de 8h30 à 15h30 , par le service de régulation du Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes du 56 (CDO CD 56).
Étape 3 : Mon praticien habituel estime qu'un acte technique dentaire urgent est nécessaire.	Mon dentiste appelle le service de régulation dentaire mis en place par le CDO CD (Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes) pour transmission des informations utiles à mon éventuelle prise en charge urgente (mes nom et numéro de téléphone, antécédents médicaux, son pré-diagnostic).			
Étape 4 : La régulation prend connaissance de la situation.	Un chirurgien-dentiste « régulateur » du CDO CD me rappelle et m'oriente vers l'un des cabinets d'astreinte (de garde) de mon département de confinement.			
ATTENTION / SPÉCIFICITÉS DÉPARTEMENTALES =>	Dans le 22 et le 29, ce n'est pas moi, patient, qui appelle moi-même le CDO CD pour un besoin dentaire urgent. Sauf urgence vitale, je ne dois pas appeler le 15 (sauf le weekend, dans le 22 uniquement) ni surcharger les « urgences classiques » des hôpitaux. <i>Les victimes d'AVC ou de crise cardiaque me remercieront.</i>	Dans le 35, le service de régulation du CDOCD 35 me rappelle en numéro masqué , je dois donc rester joignable à tout moment.	Dans le 56, en dehors des horaires de permanence téléphonique de mon dentiste habituel , je peux appeler le numéro national de régulation des urgences dentaires.	
Étape 5 : Je suis pris en charge en urgence par un cabinet d'astreinte.	Certaines personnes étant asymptomatiques du coronavirus, je respecte toutes les consignes (mesures barrière, pas d'accompagnant, lavage des mains à la solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon en arrivant dans le cabinet, distances de sécurité, ...) pour ne pas mettre en danger les dentistes de garde, moi-même et nos proches. Les dentistes de garde sont particulièrement bien équipés pour la protection de tous (charlotte, lunettes de protection ou visière, blouse, surblouse ou combinaison intégrale, gants, masque FFP2, etc.). Afin de suivre les procédures rigoureuses de nettoyage et de désinfection des locaux et matériels (temps minimum d'aération des locaux entre 2 patients, etc.), peu de patients peuvent être vus dans une journée.			
SITUATION B : Je n'ai pas de « dentiste habituel ».	Je suis tous les conseils bucco-dentaires donnés et l'éventuel traitement prescrit par mon praticien, pour éviter une nouvelle urgence dentaire pendant le confinement. Si je ne suis pas suivi par un « chirurgien-dentiste traitant », le dentiste « de ma famille », je dois en tout premier lieu appeler 1 à 2 dentistes dont le cabinet est proche de mon lieu de confinement. Puis, seulement dans un second temps, s'ils ne sont pas joignables, je peux passer par la ligne téléphonique nationale de régulation des urgences dentaires (09 705 00 205) qui m'orientera vers le service de régulation dentaire départemental du CDO CD. Je réfléchis à l'importance pour ma santé bucco-dentaire d'avoir un chirurgien-dentiste traitant dans le futur, « Mon Dentiste » que je choisis parce que j'aime mes dents.			

Commerces du Quiou qui restent à votre disposition

Ferme de la Salamandre

La ferme de la Salamandre reste ouverte pour la vente à la ferme des fromages de chèvres et brebis, le mercredi et vendredi de 17h à 19h30.

Livraisons possibles.

Contact : 06 74 63 98 62 La Cour Neuve—Le Quiou



Epicerie « La Belle Epoque »

Marie-Annick ROLLAND « Mimi » reste disponible pour la partie épicerie, elle vous propose des produits de première nécessité et des produits locaux.

7h30—13h et 16h30—20h du lundi au dimanche

Sauf mercredi de 7h30 à 13h30

Contact : 02 96 83 49 62 place de l'église—Le Quiou



Les Fruits des Bois

Mr Hazard « Les Fruits des Bois » production biologique, vous propose du jus de pommes et de la purée de pommes.

Contact : 02 96 86 48 03 Les Bois—Le Quiou



Durant la période de confinement, la mairie du Quiou sera ouverte au public

le vendredi uniquement de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h à 16h

Les autres jours, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique ou envoyer un mail

En cas d'urgence, vous pouvez appeler Monsieur le Maire au 06 30 03 98 56

Téléphone : 02 96 83 46 16

mairie.lequiou22@orange.fr

Mairie 1 rue Ville Neuve 22630 LE QUIOU

Directeur de la publication : Arnaud CARRE, Maire.

Rédacteur : Huguette CHESNEL, secrétaire.

Imprimé par nos soins.. Dépôt légal : avril 2020